



Signaler une violence, un harcèlement ou une discrimination

Version à jour · 10/2026

Numéros d'urgence



Samu, urgence médicale



Police et gendarmerie



Pompiers



Numéro d'urgence européen



Urgences par SMS, pour les personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques

Définitions

Violence

Une agression physique ou verbale, une menace, une insulte.

Harcèlement moral

Des propos ou comportements répétés qui ont pour but ou pour effet de dégrader vos conditions de formation et qui peuvent porter atteinte à vos droits, à votre dignité, à votre santé ou à votre avenir professionnel.

Harcèlement sexuel

Des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste imposés de façon répétée, ou une pression grave, même unique, pour obtenir un acte de nature sexuelle.

Agissement sexiste

Un agissement lié au sexe d'une personne, qui a pour but ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un climat intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Discrimination

Un traitement défavorable fondé notamment sur l'origine, le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'orientation sexuelle ou l'état de santé.

Ces faits peuvent avoir lieu pendant un cours, dans le chat, par courriel ou par message, de la part d'un stagiaire, d'un mentor ou d'un membre de l'équipe.

Signalement

Écrivez à la gérante, Rahma HAMLAOUI, à hello@ziasway.com, avec « Signalement » en objet, ou appelez le +33 1 84 80 08 41, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

Si la gérante est mise en cause, adressez-vous aux recours extérieurs ci-après ; si vous êtes salarié, aussi à votre employeur ou au financeur de votre formation.

Victime ou témoin, vous pouvez signaler. Décrivez les faits, leur date et les personnes concernées, et joignez ce qui peut aider : captures d'écran, messages.

Traitement

- 1 Réponse sous 2 jours ouvrés** 
Avec une proposition d'échange, par téléphone ou en visio.
- 2 Mesures de protection immédiates** 
Si besoin : changement de mentor, suspension des cours ou des accès de la personne mise en cause.
- 3 Examen des faits** 
De façon confidentielle, en entendant chaque personne concernée. Seules les personnes qui doivent agir connaissent votre signalement.
- 4 Sanctions** 
Procédure disciplinaire pour un stagiaire (règlement intérieur, articles 14 et 15), fin de la collaboration pour un mentor.
- 5 Information sur les suites** 
Zia vous informe des suites données à votre signalement.

Un signalement fait de bonne foi n'entraîne aucune sanction pour son auteur.

Recours extérieurs

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 3919 | Violences Femmes Info : écoute anonyme et gratuite des femmes victimes de violences, de leur entourage et des professionnels. Ce n'est pas un numéro d'urgence. |
| arretonslesviolences.gouv.fr | Signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes : échange anonyme et gratuit avec un policier ou un gendarme, 24 h sur 24. |
| 3928 | Ligne du Défenseur des droits contre les discriminations : conseil gratuit et confidentiel de juristes, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h (prix d'un appel local) ; aussi sur antidiscriminations.fr . |
| 09 69 39 00 00 | Défenseur des droits, renseignements. |

Vous pouvez aussi porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.